

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
MERCREDI 13 JANVIER 2016**

La séance débute à 18H45

Sont présents : Mme Florence BELOTTI, Mme Marie-Noëlle DUCHAMP, Mr Raymond MASLO, Mr Julien MASSON, Mr Mathis MORATTEL, Mr Jean-Marie SALVETTI, Mr Yann VINCENT.

Sont excusés : Mme Elodie LOCQUENEUX, Mr Pierre BARBAZANGES, Mr Guillaume BIGNOTTI.

Mme Marie-Noëlle DUCHAMP est nommée secrétaire de séance.

Point 1 : Approbation compte rendu du Conseil municipal du 16 décembre 2015.

Sous réserve de rajouter, à la demande de Pierre Barbazanges et de Marie-Noëlle Duchamp, la phrase suivante « Madame DUCHAMP demande la parole en début de séance pour permettre un échange au sujet d'une dérive grave et dommageable en matière de communication ; ré interpellant l'éthique de chacun, elle souhaite rappeler la déontologie indispensable pour les membres du Conseil. Pierre BARBAZANGES appuie cette demande. Un vote est favorable à la reprise de cette question à la fin du Conseil. »

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Point 2 : Taxes sur les terrains constructibles

Le maire rappelle les conditions de répartition des taxes (Habitation – Foncier bâti – Foncier non bâti) entre la communauté de communes et la commune, et la hauteur de ces impôts.

La discussion s'engage sur l'opportunité d'imposer une taxe additionnelle sur le foncier non bâti, avec l'objectif d'inciter les propriétaires à vendre pour combler les « dents creuses » comme l'imposer le futur Plan Local d'Urbanisme.

La proposition d'imposer une taxe de 50 centimes d'euros par m² pour 2016 et 1 euro pour 2017 est adoptée à l'unanimité, sous réserve de validation par les services des finances publiques, et par le cabinet « Alpicité » au regard du P.L.U. actuellement en cours d'élaboration.

Point 3 : Compétence tourisme – Délibération ANMSM

Raymond Maslo et Jean-Marie Salvetti, font part de l'évolution de ce dossier sensible, et de la possible prise de la compétence tourisme par la Communauté de Communes de la Matheysine, du Pays de Corps et des Vallées du Valbonnais (CCMPCVV). Il s'agit d'anticiper les effets de ce futur changement en demandant le classement de la commune de La Morte, comme Commune Touristique. L'instruction de ce dossier et la labellisation permettra à terme à la commune de garder la compétence tourisme, les taxes de séjour, la maîtrise de la promotion, de l'animation, de la place de marché, etc... éléments dont on ne sait pas vraiment comment ils évolueront dans le cadre de la CC, d'autant que cette compétence tourisme communautaire serait portée par le pôle touristique de Valmontheys, ce qui multiplie les étapes de décisions et impacte la réactivité, absolument nécessaire.

D'autre part, il devient urgent de déposer auprès des services de l'INPI Le nom de « Alpe du Grand Serre »

Le Conseil vote à l'unanimité pour que la commune instruisse ces deux dossiers

Le Maire donne ensuite lecture d'un courrier de l'Association des Maires de Station de Montagne, qui lance une offensive destinée à faire évoluer la législation, concernant cette compétence tourisme, pour les stations de montagne qui ont des besoins spécifiques en matière de politique touristique.

Le Conseil se prononce à l'unanimité pour le soutien à la motion de l'ANMSM

Point 4 : Servitude SARL Loisirs et Plein air / Grands Espaces

Le maire fait état de courriers et de rencontres avec ces propriétaires et du désaccord, non résolu à ce jour. Une barrière électronique, oblige les véhicules devant se rendre au garage de la commune et aux logements communaux (4 locataires) à stopper, le conducteur à descendre pour actionner l'automate, mal réglé qui fait que la barrière se referme avant que le véhicule ait démarré. Cette gêne est très inopportune au moment du déneigement, et l'entreprise Mutte s'est plainte à plusieurs reprises ; ce fonctionnement empêche également toute arrivée rapide des pompiers ou des secours en cas d'urgence, ce qui n'est pas légal. Des propositions ont été faites aux propriétaires (nouvel automate, achat de télé commandes remises aux utilisateurs), qui n'ont pas été acceptées.

Le conseil municipal vote pour que ce dossier soit remis à l'avocat de la Commune, pour mettre fin à ce litige, (sauf deux abstentions : Florence Belotti, Julien Masson)

Point 5 : Terrains de tennis situés aux Cochettes

Divers contacts oraux ont été pris avec Mme Barnoin, représentant la SCI La Cochette, faisant état du souhait de la commune de racheter le terrain de tennis du Désert, et deux bandes de terrain attenantes, pour construire un garage communal. Lors de ces rencontres, le maire a fait état de l'état défectueux du grillage, qui pouvait devenir dangereux en cas de vents violents notamment. Différents courriers de Mme Barnoin et de son Conseil, s'insurgent devant l'éventuel démolition du grillage pour des raisons de sécurité, font état de poursuites possibles et refuse la vente des terrains.

Le Conseil Municipal s'oriente vers des démarches au Service des Domaines pour l'estimation des terrains, une réponse à l'avocat de la SCI de la Cochette, et s'engagera – même si c'est long- une déclaration d'utilité publique.

Point 6 : Taxes de séjour

Le maire rappelle la manière dont la CC et la Commune se répartissent les taxes de séjour, pour les différents types d'hôtel, gîtes, etc...

Concernant La Morte, il est proposé de fixer la TS à 0.75 c, par personne et par jour, pour l'hôtel, les gîtes, appartements et chambres d'hôtes.

Pour les camping-cars, tant que l'aire d'accueil est en travaux, la taxe restera à 5 euros, auxquels se rajouteront les 0.55 c par personne.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité

Point 7 : Questions diverses

- Ouverture anticipée des crédits avant le vote du Budget Prévisionnel : afin de régler les factures en cours, ainsi que des honoraires concernant une enquête publique réalisée en 2011. Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité l'ouverture anticipée des crédits des budgets de la commune et de l'eau et assainissement à hauteur de 25 % de crédits ouvert aux budgets 2015.
- Attribution d'une subvention avant vote du budget : La halte-garderie Bout'Choux sollicite l'attribution d'un premier acompte de la subvention 2016 afin de permettre pour le paiement des charges avant l'attribution des autres subventions CAF et CC, qui ne devraient tarder. Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 6 000 euros à la halte garderie avant le vote du budget 2016.
- Facturation des charges liées aux ordures ménagères pour les locataires des logements et locaux communaux : Depuis que la taxe des ordures ménagères est intégrée à la taxe foncière, il convient de refacturer aux différents locataires (commerces, logements communaux) cet impôt. Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour que les montants indiqués par les services fiscaux soient facturés aux différents locataires.
- Les derniers plans proposés concernant le bâtiment de la Plaine des Jeux sont présentés à l'ensemble des membres du Conseil Municipal présents. Le maire indique qu'il convient de déposer le dossier de permis de construire du bâtiment. Après échanges sur la modification de l'affectation en raison de la rationalisation des coûts et la mutualisation des personnels, le dépôt du permis de construire est validé.

Fin de la séance 20h47